

et elles n'en jouèrent aucun (1). Le moment d'ailleurs était proche où elles allaient être appelées à défendre la cité, aussi bien que le monastère, et à les sauver de dangers mortels.

Les Anglais avaient envahi la France et, après avoir détruit nos armées royales, ils pénétraient en Forez vers 1358 et brûlaient la ville de Montbrison et l'abbaye de Valbenoîte. Pour éviter d'être ainsi « ars et robés » comme dit Froissard, les habitants de Charlieu présentent à Charles, régent pendant la captivité du roi Jean, une pétition « tendant « à obtenir la démolition du vieux *castrum* royal « du Bourg Chevalier, pour en employer les matériaux à clore de murs leur cité ».

Cette enceinte, qui s'appuya à celle du prieuré sur une longueur de 95 mètres environ, se retrouve entière à la fin du siècle dernier, comme le montrent le plan de 1769 et les termes d'une très curieuse pétition des notables de 1790, dont il sera parlé plus loin. Se développant circulairement sur une longueur totale de plus de onze cents mètres, elle était formée d'une muraille continue de 8 à 9 mètres de hauteur, flanquée de distance en distance de tours rondes de 5 à 6 mètres de diamètre (2) et probable-

(1) Il serait historiquement tout aussi faux de les faire intervenir dans ces contestations du XIII^e siècle, que d'attribuer leur origine à une pensée de défiance ou à un désir d'oppression du peuple par l'Eglise. Cette théorie de l'Eglise antilibérale a été totalement renversée de nos jours par les travaux de savants qui ne peuvent être suspectés, tels que MM. *Mignet, Guizot, Guérard, Martigny, de Rossi*..... Ils ont fait la lumière la plus définitive et la plus complète sur le rôle civilisateur et démocratique de l'Eglise et de l'institut monastique durant le moyen-âge.

(2) Tour *Fagot* à l'angle nord-est des remparts. — Tour *Androt* à égale distance de la porte des moulins et de la porte Chanteloup.

ment garnie de bretèches en bois et d'archières comme à la Bénisson-Dieu, plutôt que de créneaux en pierre, au moins jusqu'au XV^e siècle. Des fossés larges d'environ 6 mètres la protégeaient extérieurement. Ils étaient revêtus d'escarpes et de chaussées atteignant sur quelques points les largeurs démesurées de 12 à 18 mètres, et de nombreuses écluses y maintenaient profondes les eaux dérivées du ruisseau de Somplain ou Saint-Nicolas.

On pénétrait dans la ville par sept portes ou guichets : portes *Notre-Dame*, *Chanteloup*, *des Moulins*, *de l'Abbaye*, *Lancelot* ou *des Cordeliers*, et guichets *de la Denise* et *de Semur*. Une reconnaissance de 1525 parle d'une huitième porte : « *Grande rue tendant de la porte Notre-Dame à la porte Maysillière* ». Et cette mention concorderait avec « *une remise des huit clefs de la ville par un sieur Dutreyve, le 3 février 1768* ». Mais nous nous rangeons volontiers à l'avis de l'historien de Charlieu qui suppose, non sans raison, que la porte des Moulins fut primitivement appelée *Maysellière* du nom d'un puits cité dans l'art. 9 de la charte (1). Nous savons par titres précis que deux de ces portes étaient garnies, l'une, celle de *l'Abbaye*, d'une tour carrée que nous avons mentionnée plus haut, l'autre, celle de *Notre-Dame*, de deux murailles d'accès, élevées entre la herse et le pont-levis (2), et d'un corps de garde qui formait certainement une sorte d'ouvrage avancé ou de barbacane (3). Il est probable que les cinq autres offraient de pareilles dispositions défensives. Toutes, dans tous les cas, étaient garnies de ponts levis qui

(1) De Sevelinges, *Hist. de la ville de Charlieu*, p. 311.

(2) Procès-verbal de 1688, 31 mars, cité plus loin.

(3) Achat de 1590 pour l'établissement de ce corps de garde, cité plus loin.